

2009/1187 - Convention d'application du contrat de projets Etat- Région Rhône Alpes 2007-2013 (volet Enseignement supérieur-Recherche-Vie étudiante) (Direction des Assemblées) (BMO du 02/03/2009, p. 325)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de la délibération sur la convention d'application du volet enseignement supérieur – recherche – vie étudiante du Contrat de projets Etat-Région pour le site de Lyon.

Le volet enseignement supérieur – recherche – vie étudiante du Contrat de projets Etat-Région, dit CPER Rhône-Alpes pour la période 2007-2013, prévoit un certain nombre d'opérations d'investissements avec des maîtrises d'ouvrages et des financements divers.

La mise en œuvre des opérations pour le site de Lyon implique une signature de la convention d'application par les différentes collectivités du territoire et son approbation par leurs assemblées délibérantes. C'est pourquoi cette convention est aujourd'hui soumise à l'approbation du Conseil municipal de Lyon.

Je tiens à préciser que l'annexe de la convention prévoyant la répartition des maîtrises d'ouvrage et des financements, reste prévisionnelle et indicative pour certaines opérations.

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier tombe à point pour faire suite à la discussion que nous avons précédemment sur la question de l'organisation du territoire et je vais prendre 30 secondes sur mon temps de parole pour rappeler que la question de la métropolisation, c'est avant tout une question de territoire effectivement, une question de compétence, une question de financement et en dernier lieu une question de mode de scrutin. Après, quand il y aura eu accord sur ces quatre volets là, il y aura une question de calendrier. Mais ramener la réforme ambitieuse de réorganisation de l'Administration nationale à une simple question de mode de scrutin, cela me paraît un grand raccourci.

M. LE MAIRE : C'est exactement ce que je vous ai dit quand on parlait du découpage des arrondissements.

M. HAVARD Michel : C'était une suggestion, ce qui ne paraît pas complètement inutile quand on voit les différences de taille entre les arrondissements.

Mais venons-en au rapport consacré à la question du Plan Etat-Région Rhône-Alpes sur le volet enseignement supérieur – recherche – vie étudiante. Ce rapport montre bien, là aussi, la problématique des financements croisés. Après la région en mars 2007, ensuite le Grand Lyon en février 2008, le Conseil Général en décembre 2008, voici venu le temps pour la Ville de Lyon de délibérer sur ce volet enseignement supérieur – recherche – vie étudiante du contrat de projets. Même si la Ville de Lyon participe modestement à ce projet, mais c'est normal, elle doit délibérer pour que ce contrat de plan Etat-Région entre en vigueur.

Un petit rappel historique pour dire que si l'enseignement supérieur est une compétence de l'Etat, ce n'est pas d'aujourd'hui que les collectivités locales sont appelées par l'Etat à soutenir l'enseignement supérieur en finançant tel ou tel équipement. Cette pratique n'est l'apanage d'aucun bord politique et si je repars un peu en arrière, pour le contrat de plan Etat-Région conclu en 1989, sous l'égide d'un gouvernement de Gauche avec une collectivité locale de Droite, il y avait eu au niveau national avec des collectivités locales de tout bord plus de 3 milliards de francs d'investissement qui avaient été contractualisés, dont déjà moins de 50 % en charge de l'Etat. Le plan université 2000 mis

en place en 1990 associait les collectivités locales à son financement. Depuis, on va dire que cette pratique perdure et continue.

Je profite de cette occasion, pour rappeler l'effort exceptionnel que l'Etat consent aux universités françaises et à l'université lyonnaise particulièrement à travers essentiellement le plan Campus et la dotation de 525 M€ qui va permettre de faire de grandes universités nationales, d'avoir quelques grands pôles d'excellence, 12 au total, et de leur permettre d'entrer dans une compétition européenne, voire internationale, à armes égales avec leurs concurrentes européennes. Cela va également dans le sens du renforcement d'un certain nombre de métropoles, et la métropole lyonnaise en bénéficie, c'est très heureux.

Je voudrais également rappeler que le plan de relance consacre 731 M€ pour 2009 à l'enseignement supérieur et que là aussi, Lyon en bénéficiera, je ne citerai pas tous les projets, simplement la résidence Allix dans le 5e arrondissement et la résidence Benjamin Delessert dans le 7e arrondissement.

Voilà les quelques mots que je voulais dire sur ce contrat de plan Etat-Région qui marque effectivement, pour faire suite à la discussion précédente, la nécessité de simplifier notre organisation administrative, pas en terme de scrutin mais en terme de répartition des compétences et également pour marquer l'engagement important de l'Etat en matière d'enseignement supérieur, ce dont Lyon bénéficie.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Lyon est une grande ville universitaire comme nous le savons tous, et nos grandes universités, nos grandes écoles et nos centres de recherche participent grandement au développement économique de notre territoire et à son rayonnement international.

Néanmoins, face à une concurrence mondiale de plus en plus forte, les pouvoirs publics se doivent de renforcer les pôles de savoir et de création. Le contrat de projets Etat-Région est justement un des principaux outils publics destiné à soutenir l'université et la recherche. Ainsi, dans le cadre de ce contrat de projets Etat-Région, 42 M€ sont investis par la Ville mais surtout par le Grand Lyon, plus de 100 M€ par la Région et 24 M€ par le Département du Rhône, soit près de 170 M€ investis par les collectivités territoriales.

Néanmoins, en ce qui concerne les montants avancés par l'Etat, que ce soit pour le contrat de projets qui nous intéresse aujourd'hui ou pour le plan Campus, je pense que la prudence est de mise. Le Gouvernement a en effet une fâcheuse tendance à octroyer des enveloppes budgétaires considérables. Mais après des effets d'annonce très accrocheurs, on constate généralement que le compte n'y est pas. Le Groupe Démocrates a ainsi deux inquiétudes principales.

Premièrement, en terme contrat de projets, lors de la précédente contractualisation du contrat de plan Etat-Région, l'Etat accusait un très important retard en matière de crédits, ce qui a inévitablement retardé la réalisation de nombreux investissements. Cette fois-ci, l'Etat sera t-il bon payeur ou meilleur payeur ? Rien n'est moins sûr à moins que cela ne se fasse au détriment de notre deuxième inquiétude. Cette inquiétude c'est celle surtout que vit actuellement une grande majorité des universitaires et des chercheurs français, inquiétudes légitimes face à une politique gouvernementale de suppressions de centaine de postes d'enseignants et de démantèlement des organismes de recherche, exemple CNRS et INSERM.

Le mot « démantèlement » ne venant pas de moi mais des universitaires et des présidents d'université.

En menant une telle action, le Gouvernement déstabilise profondément le secteur universitaire et le pénalise dans une période de crise où les universités et les centres de recherche ont besoin d'être soutenus pour répondre aux enjeux de la connaissance internationale.

Ainsi, nous, élus lyonnais, nous nous devons d'être particulièrement vigilants quant au niveau de l'engagement financier de l'Etat en faveur de notre tissu universitaire afin que les établissements lyonnais puissent rivaliser avec les grands centres universitaires mondiaux.

Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport sur le volet Université du CPER est très important mais il reste partiel en ne mentionnant pas le Plan campus avec lequel il a pourtant un lien évident. De plus, ce rapport, très technique, ne présente pas les orientations dans lesquelles il s'inscrit, alors que les montants inscrits sont aussi très importants.

Nous serons tous d'accord pour dire qu'il s'agit d'enjeux stratégiques pour la Ville et le Grand Lyon. Cela justifie donc l'implication des Collectivités et le vote du rapport. Mais s'agissant d'une compétence de l'Etat (et je comprends que notre Collègue, M. Havard, soit défensif), on ne peut que relever qu'il n'assure même pas la moitié des crédits et qu'il délègue les maîtrises d'ouvrages. Plus même, il reporte sur les Collectivités les dépassements éventuels. Il s'agit véritablement d'un transfert de charges très discutable. Ce contrat est déséquilibré.

Le Groupe GAEC a approuvé l'implication de Lyon et du Grand Lyon car il y avait urgence pour l'état des bâtiments, le manque de capacités d'accueil, la vie étudiante et les besoins de l'économie régionale en termes de recherche. Mais cela ne résume pas les besoins de l'université et de la recherche et ne peut servir d'analyse globale des enjeux. Cela ne doit pas occulter la responsabilité essentielle de l'Etat, dont personne ne demande la décentralisation de la compétence dans les débats actuels sur la réforme des Collectivités. Il doit bien s'agir donc –il me semble qu'on est tous d'accord- d'une politique nationale dont le financement ne doit pas être reporté essentiellement sur les entreprises ou les Collectivités.

Les enjeux de la société de la connaissance et de la résorption des inégalités ne peuvent se confondre avec l'instauration d'un marché des connaissances et des brevets, d'une mise en concurrence des universités et des territoires. L'histoire montre même que beaucoup de grandes avancées sont au contraire le fruit de coopérations et d'échanges internationaux, de communications entre chercheurs et non d'un marché des brevets.

La place de l'Université dans la ville ne peut d'ailleurs se réduire à son lien avec la recherche privée et la vie économique, même s'ils sont très importants. Une telle focalisation reviendrait à occulter la place des sciences humaines et sociales pourtant aussi essentielles.

Nous craignons donc que les effets conjugués du désengagement de l'Etat et de l'obligation de la course aux financements privés ne conduisent, dans les faits, à ce résultat malgré la volonté de nos Collectivités.

Ce rapport s'inscrit de plus dans un contexte politique et social de crise de confiance et de rejet massif des projets de réformes du Gouvernement, en particulier sur les conditions de l'autonomie des universités et leur gouvernance, sur le statut des enseignants-chercheurs, sur l'avenir des IUFM et de la formation des enseignants, sur le financement de la recherche ou le démantèlement du CNRS.

Les présidents d'universités et le président de la CPU ont d'ailleurs pris nettement et avec gravité position en demandant la réouverture des discussions et la remise en cause des suppressions de postes dans le supérieur.

Le Groupe GAEC affirme ce soir son soutien aux actions en cours des universitaires et des étudiants. A propos des IUFM, nous soutenons les demandes de

préservation du potentiel de formation des maîtres et de son caractère national, de garantie d'une formation complète articulant dimensions disciplinaire, pédagogique et professionnelle dans le cadre de l'Université en lien avec la recherche et le maintien du pré-recrutement avant le concours. Nous soulignons aussi que le projet actuel conduira, en plus, à la remise en cause de la formation continue des enseignants dans les écoles.

Je ne peux pas développer mon propos dans le temps imparti et je souhaite dans l'avenir un véritable débat sur la place et l'avenir de l'Université, incluant l'intégration et l'accueil des étudiants dans la ville.

La Ville de Lyon doit prendre position et l'Etat doit fournir à l'Université les moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui, le processus de Lisbonne et ses objectifs sont en échec. Il faudra bien s'interroger sur les causes de cette situation pour y remédier.

M. ARRUE Jean-François, Conseiller municipal délégué : Pour revenir à des propos un peu plus terre à terre, je voudrais rappeler le caractère tout à fait modeste de la délibération qu'il nous est demandé de prendre en termes de coûts et notamment en termes de coûts rapportés au coût global de l'opération.

Il s'agit d'officialiser la participation de la Ville à hauteur de 570 000 euros à la réalisation de ce qu'il est convenu d'appeler « le centre universitaire des quais » qui est bien antérieur au Plan Cité Campus, qui est l'aboutissement d'un projet nourri depuis longtemps mais qui a un caractère tout à fait emblématique parce qu'il procède véritablement de la restructuration du campus Mérieux dans sa partie historique. Il s'agit de la réalisation d'un certain nombre d'immeubles à vocation universitaire ou destinés à la vie étudiante dans ce quadrilatère compris entre le Rectorat et l'Hôpital Saint-Joseph-Saint-Luc.

On doit y trouver des locaux dédiés à la vie étudiante : une résidence universitaire, un restaurant mais aussi un hôtel destiné aux jeunes chercheurs que l'on ne peut pas traiter comme des étudiants ordinaires. On y trouvera un grand « amphi » communautaire puisqu'il doit se partager entre un IUT et les Universités Lyon II et Lyon III. Chacun ici se félicitera du rapprochement de ces deux universités dédiées aux Sciences Humaines. On y trouvera également un service d'accueil aux jeunes chercheurs étrangers, d'où le nom qui a été utilisé dans le cadre de la délibération qui vous est soumise aujourd'hui. Enfin, on y trouvera surtout le siège de notre « Pole de Recherche et d'Enseignement Supérieur Universités de Lyon » qui trouvera enfin, après avoir vécu quelques années de purgatoire dans les locaux de Sergent Blandan, des locaux dotés du prestige et des capacités d'accueil suffisantes pour lui permettre d'exercer sa fonction qui est quand même de contribuer au rayonnement de la ville.

Donc voilà quel est l'objet de ce bâtiment qui est quelque chose d'emblématique. Et pour ce bâtiment emblématique dont l'intérêt est largement extra-municipal en effet, je dois souligner, pour répondre à M. Havard, que la participation de l'Etat sur une enveloppe globale de 10 millions d'euros est de 0,430 millions d'euro, c'est-à-dire qu'elle est inférieure à celle de la Commune. La Région apportera 8 millions d'euros, le Grand Lyon 1 million d'euros et la Ville de Lyon, comme je l'indiquais tout à l'heure, 0,570 million d'euros.

Cela intervient dans le cadre du CEPR, un objet juridique un petit peu mystérieux que je découvre à la faveur de ces nouvelles fonctions municipales et qui à défaut d'être d'une parfaite orthodoxie administrative est manifestement un outil pratique puisqu'il permet aux grandes Collectivités et aux différents démembrements de la puissance publique, de coopérer au travers de financements de certains projets et d'y abonder à la mesure de leurs objets respectifs (je mets évidemment l'Etat de côté dans cette délibération), tout en conservant un pouvoir de pilotage, car le propre des CPER c'est de permettre le financement d'un projet qui est ambitieux. Et un projet ambitieux, c'est forcément un projet pluriannuel, et un projet pluriannuel, c'est forcément quelque

chose qui est évolutif, et il est évidemment nécessaire que le financement puisse épouser les contours de l'évolution du projet.

Je n'envisageais pas de poursuivre mon propos au-delà de ces deux commentaires mais je dois dire qu'utiliser cette délibération pour tresser des couronnes de laurier au Gouvernement en ce qui concerne la politique qu'il mène depuis peu en matière d'enseignement supérieur et de recherche, suppose un certain talent que je salue à ce micro mais suppose également je crois, un certain culot.

Les enseignants sont dans la rue, on le sait tous, puisque cela se passe place des Terreaux et rue Edouard Herriot. Ils sont dans la rue pour d'excellentes raisons et ils font preuve d'une certaine modération puisqu'eux-mêmes disent qu'il y a des choses qu'il ne faut pas jeter, qui sont utiles dans la réforme mais tout cela est présenté de façon tellement brouillonne et maladroite que cela se traduit par une véritable fronde de l'ensemble de la population des enseignants chercheurs du pays.

Au plan historique, cela a été évoqué tout à l'heure, cela a commencé par ce qu'il faut bien appeler la réforme du CNRS, véritable démantèlement du CNRS qui s'est trouvé vidé de sa substance, réduit à la portion congrue au profit de simples agences de financement que sont les ANR avec, au passage, quelques effets d'annonces qui sont encore dans toutes les mémoires, et notamment celles sur les personnels de recherche et la recherche française « qui cherche beaucoup..., qui dépense beaucoup d'argent... et qui ne trouve jamais rien... »

Il y a eu ensuite... Je demande deux minutes encore...

M. LE MAIRE : M. Havard en est peiné, je ne voudrais pas le peiner !

M. ARRUE Jean-François : J'ai pratiquement terminé, malheureusement la liste est longue, mais je vais terminer très vite.

Il s'est agi ensuite de la loi LRU : Liberté et Responsabilité des Universités, modification de gouvernance en forme de décentralisation. Sur le plan philosophique il n'y a rien qui pouvait gêner mais cela s'est manifesté par une certaine crainte de la part des personnels qui ont considéré que rapprocher la gestion du personnel de la direction et du conseil d'administration, c'était peut-être donner à l'Etat l'occasion, au passage, de supprimer un certain nombre de postes budgétaires.

Des présidents d'université lyonnais, j'en connais, nous en connaissons tous, se sont battus avec leurs Conseils d'administration pour faire passer cette réforme qui allait dans le sens de la volonté gouvernementale, et ont eu la mauvaise surprise d'apprendre trois ou quatre mois plus tard, c'est le cas notamment de l'Université Jean Moulin à Saint-Etienne, qu'en effet, immédiatement après la délibération du Conseil d'administration optant pour les compétences élargies en matière de gestion du personnel ont été « sucrés » ici six postes, ici un poste, ici deux postes... bref ce qu'il fallait pour mettre les gens dans la rue.

Je mentionne au passage le budget 2009 dont on nous dit, mais ce n'est qu'un effet d'annonce, qu'il est en augmentation alors qu'il se traduit en réalité par la suppression de 900 emplois, dont 250 emplois d'enseignement chercheur.

Je poursuis par la réforme du recrutement des professeurs du primaire et du secondaire avec la suppression des IUFM, et cette fameuse « masterisation » qui, en terme social, a un effet extrêmement concret, qui est que pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement du premier et du deuxième degré, il n'y a plus possibilité d'être rémunéré jusqu'en deuxième année.

Il y a enfin la réforme du décret de 1984 sur le statut des enseignements chercheurs dont la nécessité n'est guère contestée, y compris par les enseignants chercheurs eux-mêmes, mais qui s'inscrit dans cette espèce de contexte de fragilisation

et de climat délétère créé à coups de déclarations maladroites, d'invectives et de décisions assénées depuis le ministère sans aucune espèce de concertation.

Donc, voilà le résultat : la population des enseignants chercheurs répandue dans la rue, des manifestations qui se reproduisent de semaine en semaine alors que, pourtant, il y a un certain nombre d'éléments dans la réforme qui ne sont pas tout à fait négatifs.

Quel gâchis sur le plan humain, quelle perte de temps et quelle perte d'énergie !

Voilà pour l'action du Gouvernement au cours des dernières semaines et des derniers mois.

M. HAVARD Michel : Je voudrais faire un rappel au règlement parce que la situation au lieu de s'améliorer s'aggrave. Je ne suis pas spécialement grand partisan de mesurer les choses à la seconde près, mais entre 3 minutes et 8... Si M. Arrue veut parler pendant 8 minutes, il prend 8 minutes à la Conférence des Présidents, cela ne me pose aucun problème. Mais s'il dit 3 minutes, c'est qu'il conçoit qu'il y a 3 minutes pour parler. Donc soit on respecte tous la règle, soit la Conférence des Présidents ne sert à rien et à ce moment-là, nous nous autoriserons aussi à dépasser notre temps de parole.

Donc, Monsieur le Maire, vous avez en charge la police de l'assemblée, je pense que vous devriez...

M. LE MAIRE : Jusqu'à présent !

M. HAVARD Michel : Oui, en tout cas encore pour quelque temps.

M. LE MAIRE : Monsieur Arrue, vous n'avez pas la parole !

M. HAVARD Michel : J'aimerais bien que les engagements pris lors de la Conférence des Présidents, s'ils ne sont pas respectés à la seconde près, le soient un minimum.

M. LE MAIRE : Nous allons faire comme à la Communauté urbaine et mettre des pendules qui décomptent le temps.

M. HELAL Karim : Monsieur le Maire, chers Collègues, déjà lors de la dernière séance de notre conseil, notre collègue M. Havard s'était livré à un satisfecit et à une présentation idyllique de la politique gouvernementale en matière d'enseignement supérieur et de recherche notamment caractérisée par la loi LRU. Notre collègue M. Havard a récidivé aujourd'hui avec un certain courage, je dois le dire. Pourtant, mes prédécesseurs s'en sont fait l'écho. Monsieur Havard, force est de constater que les enseignants chercheurs et les étudiants ne sont pas de votre avis. On assiste même à la plus importante mobilisation de la communauté universitaire depuis près de 40 ans.

Je ne développe pas car cela a été fait amplement par les intervenants précédents, j'indiquerai simplement que les enseignants chercheurs et les étudiants n'admettent pas la logique gouvernementale qui considère le savoir comme une marchandise, qui plus est soumise à la concurrence. Ils considèrent plutôt le savoir comme un bien commun de l'Humanité, avis que nous partageons compte tenu des enjeux en termes de développement, d'environnement, enjeu éthique, enjeu culturel, enjeu du partage et de la transmission des savoirs portés par la recherche et l'enseignement supérieur. Ils n'admettent pas non plus la volonté d'un pilotage politique et mercantile de la recherche, à l'opposé d'une recherche française publique, indépendante et organisée par les chercheurs eux-mêmes.

Je le disais, nous partageons les analyses de la communauté universitaire et nous appelons le Gouvernement à revoir sa copie. Il faut une autre politique

universitaire et de recherche dans notre pays, je dirai que c'est aussi vrai au plan européen tant la politique Sarkozy-Pécresse accompagne la stratégie de Lisbonne de la commission européenne en la matière.

Nous voterons favorablement ce dossier qui porte sur des investissements importants de l'Etat et des collectivités locales, dont notre Ville et le Grand Lyon, concernant les locaux universitaires et les logements étudiants, ce dont tout un chacun se félicite tant les besoins sont réels et pressants. Vous me permettrez tout de même quelques remarques.

Tout d'abord, ce dossier fait la démonstration que l'investissement majoritaire en la matière est bien celui des collectivités locales : 63 % contre 37 % pour l'Etat. Voilà qui relativise un certain nombre d'effets d'annonce, notamment de la part de Mme Pécresse et là encore, de M. Havard, lors de notre dernière séance concernant le plan Lyon Cité Campus, d'autant qu'une partie des crédits annoncés ne correspond pas à des crédits nouveaux mais à des redéploiements.

Nous sommes par ailleurs inquiets quant à la pérennité de ces financements, aussi bien en ce qui concerne la réalité des intérêts du capital placé par l'Etat pour financer ce plan –cela a été évoqué tout à l'heure-, que pour le plan de financement des universités désormais autonomes et contraintes de recourir à des financements privés, ou des fondations dont les financements sont eux aussi loin d'être assurés, surtout en ces temps de crise.

Inquiétude également quant à une réelle prise en compte des attentes exprimées par les enseignants chercheurs dans la nouvelle structuration de l'enseignement supérieur en train de se mettre en place.

Flou, enfin, concernant la gestion future des locaux et bâtiments concernés.

Voilà qui m'amène à terminer par deux propositions :

1°) que soit mis en place un comité de pilotage qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés pour suivre l'avancée de ce dossier et sa mise en œuvre jusqu'à la gestion de ces locaux et logements étudiants, ainsi que pour assurer un suivi des engagements financiers.

2°) que ce comité de pilotage intègre des représentants des enseignants chercheurs eux-mêmes, et pas seulement les présidents des écoles et universités concernées, afin que ces enseignements chercheurs soient pleinement associés à l'avancée de ces projets. Merci de votre attention.

Mme BONNIEL-CHALIER Pascale : Monsieur le Maire, chères Conseillères, chers Conseillers, nous voterons bien entendu cette délibération par laquelle les collectivités territoriales viennent en renfort auprès de l'Etat, pour la bonne marche des universités lyonnaises. Le Groupe des Verts se félicite que nous le fassions.

Mais enfin, une véritable politique de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est bien avant tout une affaire d'Etat ! Un chiffre, un seul, significatif : la France est classée au 14^e rang des 28 pays de l'OCDE en matière de soutien à l'enseignement supérieur par étudiant : 1,3 % de son PIB contre 1,7 % en Finlande et au Danemark, pour 2,6 % au Canada, c'est-à-dire le double. Les sources viennent du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche lui-même, cela vient juste de paraître.

Pour autant, la même étude atteste du sérieux de nos chercheurs puisque la France est au 6^e rang mondial en matière de publication scientifique, mais ce n'est pas en alourdissant les charges d'enseignement qu'on se maintiendra à ce niveau. Nous plaçons pour un système de recherche et d'enseignement fort et innovant pour faire face

aux mutations de la société confrontée à la crise écologique qui va de pair avec la crise financière et sociale.

Oui, il devient urgent de réformer les universités. Oui, on peut et on doit s'interroger sur l'efficacité et la pertinence de nos systèmes de recherche et de formation supérieure, mais surtout pas en confortant les inégalités auxquelles sont déjà par trop soumises certaines facultés et universités, et conséquemment leurs étudiants. Il faut effectivement renforcer les moyens.

Un exemple : dans l'effet d'annonce sur les budgets supplémentaires en faveur des universités par M. le Président de la République et Mme la Ministre Pécresse, soulignons par exemple les quelque 500 millions qui sont en réalité accordés sous forme de crédits d'impôts aux entreprises privées et non pas directement aux universités. On comprend bien alors que les enseignants chercheurs s'inquiètent de leur indépendance vis-à-vis du monde des affaires.

Qu'est-ce qui garantira demain l'autonomie de la recherche ? Comment penser de manière équilibrée les relations entre mondes professionnels et mondes de la recherche ? C'est un défi auquel le modèle états-unien n'a pas su répondre.

Ce serait à la France et à l'Europe de montrer le chemin, en inventant de réels partenariats qui ne soient pas synonymes d'assujettissement.

Comment conforter demain l'université, comme creuset unique de développement des « humanités », du sens critique et de la formation des individus en tant que citoyens, citoyens non réductibles à leurs fonctions de professionnels ou encore plus trivialement de « consommateurs » ?

Posons les bonnes questions pour appeler les vraies réponses.

Est-il besoin, par exemple, d'imposer à la hussarde une réforme des IUFM ? Les Verts sont favorables à la masterisation et appellent de leurs vœux la convergence des systèmes d'éducation en Europe. Mais, imposer une réforme, en supprimant des postes, notamment dans les Réseaux d'Education Prioritaire, tout en diminuant le temps de formation en alternance dans les classes, pour les futurs professeurs des écoles, ne pouvait que provoquer le rejet.

J'ajouterai à cela une préoccupation majeure du Groupe des Verts : la proportion d'étudiants étrangers diminue dans nos universités. La politique de fermeture des frontières du Gouvernement, en est directement responsable.

Rappelons que ces étudiants viennent majoritairement pour les masters et les doctorats et qu'ils sont accueillis à bras ouverts en Grande-Bretagne ou en Espagne et participent ainsi au développement de la coopération internationale.

Enfin, pour ma part, je finirai par une touche plus locale. Enseignante à l'université Lumière Lyon II depuis vingt ans, et plus particulièrement sur le campus de Bron, je voudrais encourager Mme Pécresse et vous Monsieur Havard, à faire une petite visite sur place. Je n'ose même plus personnellement inviter les enseignants européens avec lesquels je travaille sur ce site ; au moindre trou pour passer un câble, l'amiante sort des murs ; pour trouver des toilettes –et dans quel état !- il est nécessaire de monter plusieurs étages ! La vétusté des lieux ne permet pas aujourd'hui de mettre en place sereinement les partenariats nécessaires à la professionnalisation des étudiants ou encore le développement de la recherche fondamentale.

L'Etat va-t-il enfin se décider à tourner la page ? Si ce campus a été construit pour mettre au ban les militants de la révolte de 68 (enseignants et étudiants en sciences humaines), il me semble qu'il y a maintenant prescription et que les 15.000 étudiants accueillis sur ce site, méritent mieux.

Pour ces quelques raisons et bien d'autres encore, les Verts invitent fermement le Gouvernement à revoir sa copie.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Je vois que M. Havard est le maître du temps, je dois confesser que, passé 50 ans, je n'ai toujours pas de Rolex, donc je ne suis pas certain de pouvoir respecter à la seconde près, le temps de parole maigrelet de deux minutes, dont je dispose.

Cette signature est donc particulièrement importante, puisque Lyon est pour notre pays une place extrêmement forte de l'Université et de la Recherche en France.

Avec plus de 130.000 étudiants, il convient de redire que la vie universitaire lyonnaise est une composante importante pour notre ville, pour notre agglomération et j'ajouterai aussi pour cette métropole, qui s'engage avec détermination dans sa construction et qui se conjugue, je le rappelle, avec la création du « Press Lyonnais », qui inclut le potentiel universitaire lyonnais et stéphanois.

Dans cette enceinte, comme dans celle de la Communauté urbaine, nous avons, malgré parfois quelques défaillances de l'Etat, toujours considéré, avec une Région Rhône-Alpes elle aussi particulièrement engagée, le développement universitaire et la recherche comme un des axes majeurs de notre politique.

Nous nous réjouissons de l'émergence de ce nouveau contrat, décrit par notre Collègue Arrue tout à l'heure, même si certaines inconnues et certains engagements extrêmement flottants persistent, comme nous nous sommes aussi félicités en son temps, de l'annonce de dotation au projet « Lyon Cité Campus », même si le résumé qu'en a fait M. Havard n'est pas totalement conforme à la réalité.

Il faut tout de même redire, que la vétusté de certains locaux universitaires imposait une telle décision et, à l'époque, nous avons regretté que le Campus de Bron-Parilly ne bénéficie pas des retombées de ce plan. Avec la convention examinée aujourd'hui, le Campus Brondillant devrait, semble-t-il, pouvoir entrevoir des jours meilleurs. C'est un début de satisfaction pour nous, mais aussi l'espoir que le retard pris par l'Etat en matière de logement étudiant puisse commencer à être comblé.

Sur l'ensemble de ces dossiers, nous veillerons à ce que la parole de l'Etat ne fasse pas le grand écart avec ses actes.

Enfin, on ne peut examiner un tel dossier, sans faire état du contexte actuel, largement commenté par mes collègues. Pas seulement celui de la réforme universitaire initiée par le Gouvernement, mais aussi celui d'une méthode fondée sur le mépris et les contre-vérités, qui livre au pays, universitaires et chercheurs, comme des médiocres doublés de fainéants.

Que les universitaires et chercheurs lyonnais sachent que leur travail et leur engagement sont ici respectés. Que les Lyonnais comptent sur eux, pas seulement pour apporter un rayonnement encore plus fort à la ville, mais aussi parce qu'ils concourent fortement à la construction de l'avenir d'une ville et d'une agglomération, qui sont lancées dans une compétition internationale qui est déterminante.

Monsieur le Maire, vous avez toujours indiqué aux Lyonnais la place stratégique qu'Université et Recherche occupaient ; vous avez toujours apporté soutien et financements, en particulier comme Président de l'Agglomération, au delà même des strictes compétences attribuées à nos assemblées.

Même si nous avons bien des choses à dire sur la façon dont, jusqu'au plus haut sommet de l'Etat, on traite nos chercheurs, notre Groupe votera évidemment cette convention, tout en réaffirmant une volonté commune de bâtir avec nos universitaires et chercheurs, un avenir solide pour Lyon, et donc pour les Lyonnais.

En d'autres termes, en ces temps où le mépris et le dédain tiennent lieu de dialogue, nous voulons simplement dire à nos enseignants et chercheurs qu'ils sont nos partenaires et que Lyon les aime.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Chers Collègues, il nous reste encore environ 19 pages de dossiers, donc je vais veiller à ce que pour les prochains dossiers, les temps de parole soient respectés.

(Adopté.)